Envoyé en préfecture le 14/03/2026
Reçu en préfecture le 14/03/2026
Publié le
ID : 056-215601741-20260303-D2026_20-DE

MAIRIE DE PLUMELIN
CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 3 MARS 2026

Délibération 2026_20

L'an deux mil vingt-six , le trois mars à dix-neuf heures trente minutes , le Conseil Municipal de PLUMELIN, légalement convoqué le vingt-six février, s'est réuni en session ordinaire à mairie de PLUMELIN sous la présidence de Monsieur Pierre GUEGAN, Maire .
Présents : Monsieur Pierre GUEGAN, Monsieur André BOURGES, Monsieur Roland LORIC, Madame Patricia CONAN, Monsieur Didier BERNARD, Madame Christelle LIDURIN (arrivée à 19h37), Monsieur Christian SIBERT, Monsieur Éric LORGEOUX, Madame Isabelle BERNARD, Monsieur Anthony BERNARD (arrivé à 19h37), Madame Sabrina LE BOULER, Monsieur Nicolas LE BOULAIRE, , Madame Martine LE GAL, Monsieur Fréderic ROSELIER, Madame Laurence MILLET, Madame Elodie LE HAZIF, Madame Murielle SANSON, Monsieur Louis LE BELLEGO, Madame Vanessa PEDRONO .
Excusés et représentés : Monsieur Jacques CORRE donne pouvoir à Patricia CONAN
Excusées : Madame Lucie ALLAIN, Madame Elodie LE GROS-DIBOUES
Absente : Madame Nathalie LE GALLIC
Secrétaire : Madame Sabrina LE BOULER

Nombre de conseillers en exercice: 23
19h38 - Nombre de conseillers présents : 19 / pouvoirs : 1 /Nombre de conseillers votants : 20

CONVENTION AVEC L'ASSOCIATION CHATS LHEUREUX ET SUBVENTION 2026

Considérant que la propagation des chats est un sujet souvent évoqué.
Considérant le contact avec l'association « Chats l'heureux » dont le siège est situé à Colpo, qui propose des solutions pour endiguer et réguler le nombre de chats en divagation : l'association propose de mettre en place un dispositif de contrôle des chats via la stérilisation et l'identification des chats errants ;
Considérant qu'une convention a déjà été signée en 2025 avec l'association, donnant des résultats satisfaisants ;
Considérant la proposition d'une convention avec la commune, en contrepartie d'une subvention accordée à l'association « Chats l'heureux » ;
Considérant la proposition de la commission des finances réunie le 18 février, qui après avoir étudié la convention propose d'attribuer une subvention à hauteur de 500€ au profit de l'association ;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, par 20 voix pour,

- Approuve la proposition d'une convention ;
- Autorise Monsieur le Maire à signer la convention avec l'association « Chats l'heureux » afin de définir les conditions de son intervention pour l'année 2026 ;
- Approuve et valide le versement d'une subvention à hauteur de 500€ à l'association « Chats l'heureux » ;
- Autorise Monsieur Le Maire à signer tout document se rapportant au dossier.

Pierre GUEGAN
Maire de PLUMELIN

